Les Intérêts français en Orient

Souvenirs d'un voyage au Liban

Tous les Italiens ont pu savoir par la lecture du *Corriere della Serra* qu'en une conférence récente tenue à Saint-Jean-de-Maurienne, les représentants des gouvernements alliés, Angleterre, Italie, France, avaient précisé leurs vues respectives sur l'Orient. Puisque l'on s'accorde généralement à reconnaître les droits que confère à la France ses vieilles relations d'amitié avec la Syrie et le Liban, parlons aujourd'hui du Liban.

Notre pays est resté fidèle au Liban et c'est une marque de cette fidélité qu'il est intéressant de voir dans l'érection, à une date récente, de la chapelle maronite de N.-D. du Liban, rue d'Ulm. De son côté, la nation maronite reste fidèle à la France et aujourd'hui les Turco-Allemands lui font payer durement cette fidélité.

Le Statut du Liban

En Turquie d'Asie et en Syrie, le Liban, auquel les règlements de 1861-64 donnèrent un statut spécial, aurait dû jouir d'une situation privilégiée si par un de ces accidents assez fréquents dans les œuvres diplomatiques, par un de ces vices originels rappelant le mot de Bossuet « qui nous engendre nous tue », l'acte même de sa naissance n'avait été une condamnation à mort.

On sait de quelles délibérations sont sortis ces règlements diplomatiques et comment ils donnaient au Liban — à la Montagne — un gouvernement autoome, placé sous le contrôle de l'Europe. A la suite des massacres de 1860, une commission internationale se réunit à Beyrouth, chez M. Béclard, commissaire de France. L'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse, la Russie et la Sublime-Porte allaient participer à ces conversations, dont le but — dit le protocole de la première séance, 5 octobre 1860 — « était de rechercher l'origine et la cause des événements dont la Syrie venait d'être le théâtre, d'en déterminer les responsabilités ; d'apprécier l'étendue des désastres...; de prévenir le retour de semblables calamités et d'assurer l'ordre et la sécurité en Syrie, en indiquant les modifications qu'il convenait d'apporter à l'organisation de la Montagne ».

La réorganisation administrative du Liban absorba une partie des vingt-neuf séances tenues à Beyrouth du 5 octobre 1860 au 5 mai 1861. Voici sommairement le résultat de ces délibérations :

A la tête du Liban se trouve un Moutessarif — gouverneur général — nommé pour une période de plusieurs années par le sultan, après entente avec les puissances signataires des protocoles libanais. Ses pouvoirs sont beaucoup plus étendus que ne le sont les pouvoirs des valis gouvernant les autres provinces ou vilayets de l'Empire ottoman. Le Moutessarif du Liban doit être chrétien. Jusqu'ici, les Moutessarifs furent tous catholiques latins, exception faite du premier et de l'actuel gouverneur, qui est un Arménien. Il n'est pas inutile de rappeler que la population libanaise se répartit à peu près ainsi : Catholiques : Maronites, 250.000; Grecs, 32,000 ; Syriens et Arméniens, une centaine ; Latins, 150. — Orthodoxes : Grecs, 54.000.— Protestants, 1,000 ; Musulmans, ouanites, 14.000 ; Méhoualis, 17.000.

Le Moutesarrif est « investi de toutes les attributions du pouvoir exécutif, veille au maintien de l'ordre et de la sécurité publique dans la Montagne, perçoit les impôts, nomme sous sa responsabilité les agents administratifs ; il institue les juges, convoque et préside le conseil administratif central et approuve l'exécution de toutes les sentences légalement rendues par les tribunaux ». Le gouverneur du Liban est une sorte de vice-roi dans toute l'étendue de son gouvernement. A côté du gouverneur et pour prévenir sans doute les dangers d'une centralisation exagérée, le Règlement de 1861 place un « Medjlis » administratif central chargé de répartir l'impôt, de contrôler la gestion des revenus et des dépenses et de donner un avis consultatif sur toutes les questions qui lui sont posées par le gouverneur. Ce Conseil forme le Parlement du Liban. Il se compose — depuis le Protocole du 10 décembre 1912 — de 13 membres élus par les chefs des villages auxquels sont adjoints des délégués à raison de 1 par 100 contribuables là où il y a plus de 100 habitants. La commune de Zahlé, la principale agglomération du Liban, jouit d'un régime spécial. Les élus sont renouvelables par tiers tous les deux ans et indéfiniment rééligibles.

La Montagne est divisée en sept arrondissements administratifs ou « caimacamats » à la tête desquels se trouve un « caimacan » nommé par le gouverneur et choisi dans le rite dominant.

Le produit des impôts ne doit ni sortir du Liban, ni entrer dans le trésor de l'Empire ; la Porte, au surplus, s'engage à combler le déficit budgétaire de l'administration libanaise.

Les Libanais sont exempts du service militaire et même résidant dans les vilayets bénéficient de l'exemption, mais il existe dans le pays une milice ou « corps de police mixte » de 1,200 hommes, recrutés par engagements volontaires. Cette milice autonome, dont les officiers sont indigènes, est subordonnée pourtant au système général de l'Empire ottoman, représenté par les dragons turcs casernés à Bait-ad-din.

La misère au Liban

Là-dessus, j'entends que l'on me dit :

— Mais si les Libanais jouissaient d'une telle autonomie, de quoi se plaignaient-ils donc ?... Les règlements diplomatiques de 1861-1864 étaient-ils abrogés, ou bien à l'épreuve auraient-ils révélé de trop grandes imperfections ?

Les Libanais se plaignaient de ce que, par l'acte même qui leur donnait l'autonomie, on leur avait enlevé la possibilité d'en jouir, en les privant des moyens de vivre. Ces règlements diplomatiques semblaient en effet vouloir faire payer au Liban sa relative liberté. Ils les privaient de ses ports sur la Méditerrannée et lui enlevaient ses terres fertiles de la Bekka, par lesquelles il aurait pu se nourrir. C'est d'ailleurs un fait déjà constaté que la science des diplomates et que leur savoir-faire échouent assez souvent en présence des exigences réalistes de la géographie.

J'ai parcouru, peu avant la guerre, les montagnes du Liban et j'ai vu de près la détresse des populations libanaises. Quand, du bateau qui longe la côte de Syrie, 'on aperçoit brûlées par le soleil, enveloppées d'une vapeur qui paraît accablante, les roches grises du Liban dont les sommets gardent jusqu'aux jours les plus chauds de l'été une couronne de neige, on ne s'explique pas tout d'abord l'enthousiasme des auteurs bibliques à l'endroit de cette nature sévère. L'on ne comprend pas très bien non plus ce que veulent dire aujourd'hui encore les Syriens et les Egyptiens, quand ils parlent de l'agrément d'une villégiature dans la Montagne.

Pour se mettre au ton des auteurs de la Bible, de même que pour comprendre le mouvement de Mahomet qu'un noble scrupule arrêta sur les hauteurs d'où l'on découvre Damas, — il ne voulait pas, disait-il, avoir deux paradis, l'un là-haut, près d'Allah ; un autre, ici-bas, dans Damas, — il n'est pas utile de venir du désert ou de sortir de la lourde et accablante température de Beyrouth, d'Alexandrie ou du Caire. Alors, à mesure que l'on s'élève sur le roc dénudé, la fraîcheur que l'on respire, l'apaisement que l'on éprouve fait oublier la pauvreté du sol. Parce que l'on a un peu d'air on pardonne à ces rochers d'être dépourvus d'arbres, — les cèdres fameux n'étant qu'une exception ; — parce que l'on échappe à l'étreinte du feu des déserts d'Afrique ou d'Asie, on chante les bienfaits de la Montagne qui redonne de la vigueur et permet aux forces épuisées de se refaire un peu. Et puis la chanson des sources et leur fraîcheur vous grisent ! C'est à quoi, sans doute, le Liban doit la bonne presse, o usi l'on veut la bonne littérature dont il jouit.

La terre arable d'où l'homme peut tirer le pain nécessaire à sa vie est une exception.

L'ingéniosité de la race libanaise, aiguisée par la nécessité, a cependant gratté sur les rochers rebelles toute la terre qu'ils pouvaient retenir. Les Libanais ont fait plus, ils sont allés jusqu'à prendre la terre entre les interstices des roches, puis, par des petits murs d'une pierre jaunâtre, lui ont marqué l'interdiction de se laisser emporter par les pluies au fond des précipices et des vallées. Sur ces terrasses qui s'étagent ici et là, dans la montagne en des coins moins dépourvus que les autres, il pousse quelques vignes, des mûriers, quelques arbres fruitiers et parfois même du blé qui met assez longtemps à se dorer et que l'on moissonne en août. Et cela, qui suffit peut-être à préserver les Libanais de la faim, ne saurait leur suffire à vivre, ni les aider à réaliser leur vieux rêve de fortune. Alors ils émigrent. Près de 200.000 Libanais sont à l'heure actuelle éloignés de leur patrie ; beaucoup sont en Amérique.

A travers la montagne, on remarque un grand nombre de maisons, de petites villas inachevées, auxquelles il manque un toit, un étage, et qui sont fermées, et semblent abandonnées. Ces maisons sont un rêve ébauché seulement — le rêve de tant de Libanais revenus au pays après avoir gagné quelque argent en Amérique, qui ont commencé à bâtir et qui se sont trouvés bientôt au bout de leurs ressources. Alors, ayant gagné, si l'on peut ainsi parler, le rez-de-chaussée et un étage, ils sont repartis pour aller vers des terres lointaines et fascinantes chercher l'étage supérieur et la toiture.

Pour comprendre la question libanaise et l'appel adressé par les population du Liban à la France qu'elles considèrent comme leur mère, comme leur protectrice séculaire, rien ne vaut un voyage de quelques jours à travers ces montagnes, ces maigres cultures ces villages aux maisons inachevées où l'on ne voit que des enfants, des vieillards et des femmes — les hommes se trouvant condamnés à l'exil, pour gagner le pain de leur famille.

(A suivre.)

PAUL PARZI.